

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**2 Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2024\_7\_6**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 33

**Objet : Economie MSP**  
**Coulonges Avenant 1 aux**  
**lots 12 et 13**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 24 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 17 Septembre 2024

**Titulaires :** Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Monsieur CREON Martial, Madame PROUST Fabienne

**Pouvoirs :**

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

**Absent(s) :** Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves

**Excusé(s) :** Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane BAILLY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur ;

VU les attributions du marché des lots 12 et 13, respectivement à l'entreprise Azay Chauffage et à l'entreprise GA.tec' ;

VU les montants initiaux de marché des lots 12 et 13 ;

CONSIDERANT la demande des professionnels de santé et futurs locataires de la MSP de pouvoir mieux répartir le coût des consommations électriques en fonctions des usages

CONSIDERANT QUE cette différenciation nécessite l'installation d'un sous-compteur pour chacune des quatre zones à usage spécifique identifiées (zone infirmières, zone médecins, zone podologues, zone commune)

CONSIDERANT les avenants proposés aux marchés des lots 12 et 13, tels que précisés ci-après :

Lot 12 « Chauffage \_ climatisation \_ ventilation \_ plomberie/sanitaires » - Entreprise Azay Chauffage

Montant du marché initial : 152 019,51 €

Montant de l'avenant n°1 : 7 000 €, soit une hausse de 4,60% du montant du marché initial

Lot 13 « Electricité courants fort et faible » - Entreprise GA.tec'

Montant du marché initial : 93 522,23 €

Montant de l'avenant n°1 : 14 036,93 €, soit une hausse de 15,00% du montant du marché initial

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à la majorité des voix**  
(contre 0 \_ abstention 1 - **POUR 32**)

- **D'APPROUVER** la création de sous-compteurs à la MSP de Coulonges-sur-l'Autize pour un montant cumulé de 21 036,93 euros HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les avenants n°1 aux lots n°12 et 13,
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget 2024 \_ opération 115

**Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 1**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY

Emis le 24/09/2024  
Publié le 01/10/2024  
Transmis en sous-préfecture le 01/10/2024

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

